

Compte rendu de la séance du jeudi 17 mars 2022

Président : FOURNIER Joël

Secrétaire : FOURNEL Catherine

Présents :

Monsieur Philippe AYGLON, Madame Catherine FOURNEL, Monsieur Vincent RIEU, Madame Laure REYNAUD

Excusés :

Absents :

Réprésentés :

M. Jean-Pierre ANDRIEU par Monsieur Philippe AYGLON,
Mme Béatrice BOULANGER par Madame Catherine FOURNEL

Ordre du jour:

- Vote du compte administratif, de l'affectation de résultat et du compte de gestion du budget communal 2021
- Vote du compte administratif, de l'affectation de résultats et du compte de gestion du budget de l'eau 2021
- Vote du taux des contributions directes
- Vote du budget de l'eau 2022
- Vote du budget communal 2022
- Tarif de l'eau potable
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - montselques (DE 2022 03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de AYGLON Philippe,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par FOURNIER Joël après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	59 323.52			141 104.65	59 323.52	141 104.65
Opérations exercice	436 243.91	755 987.54	184 582.13	221 983.03	620 826.04	977 970.57
Total	495 567.43	755 987.54	184 582.13	363 087.68	680 149.56	1 119 075.22
Résultat de clôture		260 420.11		178 505.55		438 925.66
Restes à réaliser						
Total cumulé		260 420.11		178 505.55		438 925.66

Résultat définitif		260 420.11		178 505.55		438 925.66
--------------------	--	------------	--	------------	--	------------

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte administratif - eau et asst montselgues (DE 2022 04)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de AYGLON Philippe,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par FOURNIER Joël après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 908.59		7 135.77		40 044.36
Opérations exercice	80 376.12	112 977.77	42 120.31	27 094.85	122 496.43	140 072.62
Total	80 376.12	145 886.36	42 120.31	34 230.62	122 496.43	180 116.98
Résultat de clôture		65 510.24	7 889.69			57 620.55
Restes à réaliser						
Total cumulé		65 510.24	7 889.69			57 620.55
Résultat définitif		65 510.24	7 889.69			57 620.55

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - montselgues (DE 2022 05)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOURNIER Joël

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 178 505.55

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	141 104.65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	97 687.00

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	37 400.90
Résultat cumulé au 31/12/2021	178 505.55
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	178 505.55
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	178 505.55
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion - montselgues (DE 2022 06)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOURNIER Joël

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement - eau et asst montselgues (DE 2022 07)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOURNIER Joël

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -7 889.69

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 135.77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-15 025.46
Résultat cumulé au 31/12/2021	-7 889.69
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2021	-7 889.69
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-7 889.69

Vote du compte de gestion - eau et asst montselgues (DE 2022 08)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOURNIER Joël

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (DE 2022 09)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 et demande au conseil de fixer les taux pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'approuver les taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti) pour l'année 2022.

	2021	2022
Taxe Foncière Bâti	28.81 %	28.81 %
Taxe Foncière Non Bâti	54.86 %	54.86 %

tarif du service de l'eau potable (DE 2022 10)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs des redevances dues au titre du service de distribution d'eau potable et d'assainissement de la Commune de Montselgues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** à l'unanimité de fixer à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs des redevances annuelles comme suit :

Distribution de l'eau potable

-Abonnement et entretien du branchement 50 €
 -Prix au m3 d'eau consommé 1.10 €

Assainissement(Montselgues chef-lieu)

- Prix au M3 d'eau consommé 0.55 € (

Vote du budget primitif - eau et asst montselgues (DE 2022 11)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du budget eau et assainissement de la commune de Montselgues,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du budget eau et assainissement de la Commune de Montselgues pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **180 969.00 Euros**
En dépenses à la somme de : **180 969.00 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	15 808.31
66	Charges financières	750.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 100.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 889.69
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		58 548.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	11 500.00
74	Subventions d'exploitation	30 114.69
75	Autres produits de gestion courante	73.31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 860.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		58 548.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	50 000.00
23	Immobilisations en cours	44 247.50
16	Emprunts et dettes assimilées	3 250.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 860.00
041	Opérations patrimoniales	8 063.50
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		122 421.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 747.26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 100.00
041	Opérations patrimoniales	8 063.50
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	65 510.24
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		122 421.00

ADOPTE A .L'UNANIMITE

Vote du budget primitif - montselgues (DE 2022 12)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Montselgues,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Montselgues pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 780 747.00 Euros

En dépenses à la somme de : 1 780 747.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	171 709.31
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 350.00
014	Atténuations de produits	15 700.00
65	Autres charges de gestion courante	69 714.69
66	Charges financières	5 530.00
67	Charges spécifiques	500.00
023	Virement à la section d'investissement	62 529.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 550.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		390 583.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	2 150.00

73	Impôts et taxes	140 075.00
74	Dotations et participations	56 850.00
75	Autres produits de gestion courante	13 000.00
76	Produits financiers	2.45
002	Résultat de fonctionnement reporté	178 505.55
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		390 583.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	350.13
204	Subventions d'équipement versées	2 062.50
21	Immobilisations corporelles	1 255 243.61
16	Emprunts et dettes assimilées	15 450.00
041	Opérations patrimoniales	117 057.76
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 390 164.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	894 067.00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 540.13
021	Virement de la section de fonctionnement	62 529.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 550.00
041	Opérations patrimoniales	117 057.76
001	Solde d'exécution section investissement	260 420.11
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 390 164.00

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 (DE 2022 13)

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA